

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le vingt-cinq mars deux mil vingt et un à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle de l'Etoile, rue de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 18/03/2021 **Nombre de conseillers en exercice :** 19

ETAIENT PRESENTS :

Pascale BENGIN- Aude BOCQUET- Bruno CASEZ- Alain COYOT- Marie-Françoise DELLOUE- André-Marie FORRIERRE- Isabelle GALLOIS - Maïté LEFEBVRE- -Jérôme MELI- Agnès PETYT - Michel PETYT— Mathieu WARENGHEM- Christine WAYEMBERGE - Yves WAYEMBERGE

Absents excusés : Marlène BACQUET qui donne procuration à Maïté LEFEBVRE
Laurent HUTIN qui donne procuration à André-Marie FORRIERRE
Chantal MAILLY qui donne procuration à Jérôme MELI
Floriane THIELAIN qui donne procuration à Isabelle GALLOIS
Damien LECOMPTE

Quorum fixé à 7 (*quorum spécial crise sanitaire*) **14 conseillers présents** (18 pour les votes car 4 procurations)

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H50

Aude BOCQUET est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

1. DESIGNATION DE MEMBRES A L'AFR

L'USAN, organisme qui assure le secrétariat de l'association foncière de remembrement informe le maire que l'arrêté de renouvellement sera périmé le 03/12/2021.

Par conséquent, il est nécessaire de proposer 3 membres titulaires et 2 suppléants parmi les propriétaires de parcelle incluses dans le périmètre d'aménagement foncier.

Le conseil propose d'y réfléchir et de porter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

A compter de 2023, la TCFE sera supprimée et cette taxe sera intégrée au sein de la TICFE. Les communes qui la percevaient bénéficieront d'une part de la TICFE correspondant.

Le coefficient applicable à la TCFE doit être délibéré avant le 1^{er} juillet. Faute de quoi, le coefficient actuel sera maintenu.

Le Maire propose au conseil de porter le coefficient actuel de 6 à 8,50 à compter de 2022.

Le montant moyen perçu sur l'année 2020 fut de 25.000 euros.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de porter le coefficient de 6% à 8.5% à compter de 2022.

3. CREATION DE POSTE

Le maire explique que dans le cadre des obligations de surveillance de la cantine et de nettoyage des locaux, dès qu'un agent est- malade, le système ne peut plus fonctionner correctement.

Il propose au conseil de créer un poste à temps complet de non titulaire à compter du 15 avril 2021 avec comme grade de référence celui « d'adjoint technique. ». Ce poste est destiné à pallier les arrêts de maladie dont la durée est importante.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Les crédits seront portés au budget primitif 2021.

REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;
 Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;
 Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

4. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Le conseil délibère et vote les subventions aux associations comme suit

ASSOCIATIONS	VOTE 2020	VOTE 2021	Votants	Pour	Abs	Contre	Elus ne participant Pas au vote
FAMILLES RURALES							
<i>POLE PILOTAGE</i>	7 041 €	A reporter					
<i>PASSESPORTS ENFANCE Mercredi</i>	0 €	A reporter					
<i>POLE ENFANCE ACCUEIL LOISIRS</i>	10 800 €	A reporter					
<i>POLE ENFANCE</i>	7 141 €	A reporter					
<i>POLE JEUNESSE-LAEP BRK DANCE</i>	1 500 €	A reporter					
<i>SECTEUR ADULTES FAMILLES</i>	500 €	A reporter					
<i>GARDERIE PERI-SCOLAIRE</i>	7 600 €	A reporter					
<i>JARDIN D'ENFANTS</i>	21 750 €	A reporter					
<i>SURVEILLANCE CANTINE</i>	4 190 €	A reporter					
AMICALE DES ELEVEURS	150 €	0 €	18	0	0	0	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1000 €	1 000 €	18	16	0	2	
AMICALE LAÏQUE ET VOLLEY	1200 €	0 €	16	16	0	0	Maïté LEFEBVRE
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	A reporter					
BASKET	1500 €	0 €	14	14	0	0	Maïté LEFEBVRE Damien LECOMPTE A-M FORRIERE
BOULISTES	550 €	DISSOUS					
BOULE LOISIRS	0 €	Non sollicitée					
CHAMBRE DE METIERS	0 €	A reporter					
CHASSE	150 €	150 €	18	18	0	0	
COLOMBOPHILES	150 €	150 €	18	18	0	0	Damien LECOMPTE
COMITE DES FETES	1000 €	A reporter					Jérôme MELI

COOPERATIVE EGB	3 000 €	2 000 €	18	18	0	0	
COOPERATIVE MATERNELLE	2 300 €	A reporter					
FOOTBALL	7000 €	A reporter					Mathieu WARENGHEM
MOULIN	0 €	Non demandée					
MUSIQUE	7000 €	6 000 €	18	18	0	0	
MYOSOTIS	0 €	0 €	18	18	0	0	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	500 €	300 €	17	17	0	0	Yves WAYEMBERGE
TAÏ-DO	250 €	250 €	18	18	0	0	
TENNIS	800 €	437.50 €	18	18	0	0	
YOGA	0 €	A reporter					
WAL DANCE DYNAMIK	1175 €	A reporter					
WAL FLECHES	300 €	200 €	18	18	0	0	
WAL FLECHES GRD PRIX	350 €	300 €	18	18	0	0	
CCAS WALINCOURT-SELVIGNY	26 000 €	26 000€	18	18	0	0	
COLLECTE CANCER	100 €	100 €	18	18	0	0	
COLLECTE CROIX ROUGE	160 €	160 €	18	18	0	0	
COMMISSION SURENDETTEMENT	200 €	200 €	18	18	0	0	
COLLECTE PAPILLONS BLANCS	250 €	250 €	18	18	0	0	
ASSOCIATION PARALYSES France	100 €	100 €	18	18	0	0	
PLANNING FAMILIAL	150 €	150 €	18	18	0	0	
RESTAURANTS DU CŒUR	0 €	300 €	18	18	0	0	

Les crédits nécessaires ont été portés au BP 2021 au compte 6574.

5. PERMIS DE LOUER -CA2C

Le maire explique au conseil que la CA2C s'implique dans le « permis de louer ». Les objectifs d'un tel permis sont d'accompagner les propriétaires en cas de problème avec le logement Plutôt que d'intervenir lorsque les problèmes relèvent de l'insalubrité, il permet de traiter les problématiques en amont sans attendre le signalement du locataire. Ce permis de louer est réalisé en partenariat avec la MSA et la CAF. Il conforte les communes dans la relation locataire/propriétaire et permet d'établir des diagnostics sur les bâtiments

Par 9 voix POUR, 3 CONTRE et 6 Abstentions, le conseil municipal adhère à ce permis de louer.

6. SKATE-PARK

Le Maire expose au conseil le projet de skate-park et présente des documents relatifs à l'implantation, à l'équipement matériel. Le coût de ce projet est estimé à 23 430 € HT (28.116€ TTC). Grâce à une subvention AIL (du conseiller départemental) le reste à charge pour la commune pourrait être de 22.180 € HT (26 616 € TTC). La TVA pourra être récupérée.

Le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la faisabilité du projet et son inscription budgétaire. A l'unanimité, le conseil décide poursuivre le projet de Skate-Park et de le porter au BP 2021.

7. AVIS SUR LE TEMPLE PROTESTANT

Le maire informe le conseil que les responsables de l'église réformée souhaiteraient céder le temple à la commune pour l'euro symbolique car ils sont dans l'impossibilité de financer les

réparations sur le bâtiment. Des devis ont été demandés pour la toiture (amianté !) et pour le système de chauffage. Le maire aimerait avoir juste un avis préalable du conseil sur ce projet. Le conseil est très partagé sur la question et notamment sur la destination finale du temple une fois transféré à la commune.

8. DROIT DE PREEMPTION/ ACHAT DE TERRAIN

Le maire expose au conseil un problème de délimitation d'un chemin. Celui-ci ayant fait l'objet d'un PV de bornage dans le cadre de la vente d'une parcelle avoisinante empiète sur le domaine privé (de la rue Victor Hugo jusque derrière le collège)

L'acheteur de la parcelle va de plein droit reprendre possession de son terrain. Etant donné que ce chemin est fréquenté par les élèves du collège, le maire demande au conseil l'autorisation soit de préempter, soit d'acheter la surface juste nécessaire au maintien du chemin auprès du nouvel acheteur.

Le conseil demande de vérifier si la prescription trentenaire s'applique à cette servitude. Dans le cas contraire, le conseil par 16 voix POUR et 2 Abstentions autorise le maire à préempter sur le morceau de la parcelle concernant la servitude.

9. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Le maire donne la parole à chaque responsable de commission pour qu'il présente le fruit de ses travaux.

QUESTIONS DIVERSES

A- LOYER 12 RUE JULES FERRY

Les travaux de rénovation sont terminés suite au départ de la locataire. Il convient maintenant de fixer le loyer qui sera applicable au 1^{er} avril 2021.

Le conseil décide de fixer le loyer du 12 rue Jules Ferry à compter du 1^{er} avril 2021 à 570 € par mois (actuellement 547€). Une caution d'un mois de loyer sera demandée à l'entrée dans les lieux.

B- FERMETURE DES CHEMINS DE RANDONNEES

La CA2C propose de fermer l'accès de certains chemins de randonnée par la pose de barrières afin d'éviter aux quads et autres véhicules de les emprunter.

Si la pose des barrières est offerte par la CA2C, leur achat relèverait de la commune (400 € HT pièce). Le conseil demande qu'il soit vérifié le fait que c'est bien à la commune de payer car la compétence « chemins de randonnées » a été transférée à l'intercommunalité.

Le conseil par 16 voix POUR et 2 CONTRE décide de poursuivre la réflexion sur ce point qui est donc reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant pas de question, le Maire lève la séance, il est 22H30.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,